

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional MAURICE RAVEL**  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 26 MARS 2024

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme BUTORI ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS** : Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ;  
MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

**POUVOIRS** : Mme ECHEVERRIA à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M.  
CURUTCHARRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASTEL

## O/J N° 11 – FINANCES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1, D.2312-3 et L 5211-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoient l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget.

Les orientations budgétaires pourront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du budget de la régie autonome.

Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante.

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY



**Il est proposé d'étudier le rapport sur les orientations budgétaires 2024 de la régie autonome du conservatoire Maurice Ravel selon six objectifs principaux :**

- 1. La poursuite des améliorations salariales nécessaires, en lien avec l'organisation des services du conservatoire et les évolutions légales**
- 2. La structuration des enseignements traditionnels en musiques et danses basques en lien avec les acteurs du territoire**
- 3. Le troisième cycle spécialisé Théâtre et la demande d'agrément CPES**
- 4. La saison cible 2024-2025 de l'Orchestre du Pays Basque**
- 5. L'évolution de la politique tarifaire vers une convergence territoriale, tout en maintenant une attractivité.**
- 6. Le développement des outils informatiques, vers un conservatoire du numérique**

Il est prévu que le budget primitif de l'exercice 2024 (budget principal et budget annexe) soit proposé au vote du conseil d'administration de la régie autonome le 2 avril 2024.

- 1. La poursuite des améliorations salariales nécessaires, en lien avec l'organisation des services du conservatoire et les évolutions légales**

En juillet 2023, la revalorisation du point d'indice (+1.5%) de la fonction publique a impacté la masse salariale de l'établissement à hauteur d'environ 80 000 € en année pleine.

Le doublement de la part fixe de l'ISOE représente en année pleine 132 000 €.

Que ce soit au niveau du régime indemnitaire ou sur les lignes directrices de gestion pour la promotion des professeurs d'enseignements artistiques, il est nécessaire de poursuivre les évolutions engagées en 2023, afin d'atteindre des niveaux salariaux qui soient dans la norme des établissements similaires.

- 2. La structuration des enseignements traditionnels en musique et danse basque en lien avec les acteurs du territoire**

Le développement de l'enseignement de la danse et de la musique basque est aujourd'hui largement engagé. L'ouverture de la classe à horaires aménagés (CHADMB) est programmée pour septembre 2024 et l'initiation dans l'école a débuté depuis janvier. Le département a aussi entamé la préfiguration d'un cursus de danse basque en lien étroit avec le département danse ainsi qu'avec le module Zabala. Ce cursus en danse basque est coconstruit avec la fédération de la danse basque, l'institut culturel basque, le ballet Malandain et l'office public de la langue basque pour ce qui concerne le vocabulaire spécifique de l'enseignement immersif.

- 3. Le troisième cycle spécialisé Théâtre et la demande d'agrément CPES**

Suite à la mise en place du troisième cycle spécialisé théâtre en septembre 2023 et du recrutement d'une promotion d'une dizaine d'élèves, il est envisagé une demande d'agrément CPES, déposée conjointement avec le CRD de Pau, pour une ouverture en Septembre 2024. Les objectifs de cette classe sont :

- Préparation des concours d'entrée dans les écoles supérieures
- Approfondissement et mise en jeu des bases acquises dans les formations antérieures
- Renforcement des techniques vocales et corporelles
- Accompagnement dans la construction de projets artistiques personnels.

D'une durée de deux années, à raison d'au moins quinze heures par semaine, cette formation est destinée à des élèves entre 17 et 24 ans.

#### **4. La saison cible 2024-2025 de l'Orchestre du Pays Basque**

Après une année 2023 basée sous le signe de la structuration de l'équipe orchestre, et l'affirmation d'un rayonnement à l'échelle de l'agglomération Pays Basque, l'année 2024 sera guidée par la construction de la saison cible 2024-2025 dans la continuité des conclusions de la mission orchestre de 2022.

Une collaboration forte va se poursuivre avec les acteurs culturels du territoire ainsi que les partenaires historiques de l'orchestre. De plus, le lien pédagogique avec le conservatoire est réaffirmé et une politique de compositeurs en résidence sera développée en transversalité avec tous les départements pédagogiques du conservatoire.

#### **5. L'évolution de la politique tarifaire vers une convergence territoriale, tout en maintenant une attractivité.**

Pour l'année 2023-2024, le conservatoire compte 1 760 élèves. Cet effectif globalement stable depuis plusieurs années, doit le demeurer dans les années à venir notamment sur le site de Bayonne.

Certains locaux, pouvant être à saturation à certaines heures de la semaine, il est important de contenir les effectifs ce qui par voie de conséquence, facilitera la stabilisation du nombre d'enseignants et permettra d'accompagner plus aisément les promotions et l'amélioration des régimes indemnitaires. (cf. objectif 1 ci-avant).

La politique tarifaire de l'établissement continue de suivre la tendance inflationniste, tout en continuant à favoriser la possibilité pour toutes et tous d'intégrer le conservatoire, grâce à la modulation des droits d'inscription en fonction du quotient familial. Au niveau de l'agglomération du Pays Basque, la volonté des élus est aussi de tendre vers une convergence tarifaire entre les écoles associatives et le CRR.

#### **6. Le développement des outils informatiques, vers un conservatoire du numérique**

Le plan d'investissement lancé en 2023 afin d'équiper la moitié des enseignants de l'établissement qui ne disposaient pas d'un outil numérique, tant pour une utilisation pédagogique que bureautique est en cours sur cette année 2024. En parallèle, est effectuée une mise à niveau du serveur et des dispositifs de sécurisation informatique. De nombreux agents utilisaient du matériel personnel incompatible avec les standards de sécurité nécessaires.

Enfin, comme l'an passé, il a été demandé à la CAPB d'accompagner l'établissement pour l'installation du Wi-Fi au sein de ses locaux d'activité.

### **Budget Principal 2024 – Conservatoire Maurice Ravel**

---

Les résultats de l'exercice 2023 de la Régie Autonome - Conservatoire Maurice Ravel font apparaître un excédent de fonctionnement global de 108 K€, soit un déficit de 14 K€ pour le budget principal et un excédent de 122 K€ pour le budget annexe de l'OSPB.

#### **Recettes de fonctionnement**

Les droits d'inscription et de location seront budgétés à hauteur de 482 K€, soit une augmentation de 9,5 % des droits d'inscription par rapport aux encaissements effectifs sur l'exercice précédent. Les locations d'instruments représentent une recette de 31 K€.

Afin de permettre une pleine lisibilité budgétaire des activités de l'OSPB, il est refacturé à ce dernier le coût des agents du conservatoire affectés aux activités de l'orchestre. Pour l'année 2024, la recette estimée à ce stade est de 354 K€.

Les subventions publiques seront inscrites pour un montant estimé à 284 K€, à savoir :

- 105 040 € de subvention de l'Etat pour le fonctionnement du CRR ;
- 14 000 € de subvention de l'Etat pour le l'Education Artistique et Culturelle ;
- 9 200 € de subvention de l'Etat pour les actions liées au handicap ;
- 156 000 € de subvention du Conseil Départemental.

Comme évoqué lors des exercices précédents, le Conservatoire doit faire face au désengagement financier progressif des communes de Bayonne et Biarritz concernant le dispositif de financement des classes à horaires aménagés. Seule la commune de Bayonne continue à financer ce dispositif, et sera appelée en 2024 à hauteur de 50 % (contre 75% en 2023), ce qui représente une recette de 60 K€.

Les produits de gestion courante ainsi que les atténuations de charges devraient représenter une recette de l'ordre de 56 K€.

La subvention d'équilibre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est estimée pour le budget principal à 5 606 K€.

### **Dépenses de fonctionnement**

#### **Dépenses de personnel**

Les charges de personnel restent le chapitre le plus important du budget principal, et devraient prévisionnellement augmenter d'environ 10,5 % pour se situer prévisionnellement à 5 856 K€.

Cette hausse par rapport au réalisé de l'exercice 2023 s'explique notamment par le besoin en crédits supplémentaires concernant principalement les postes suivants :

- 40 K€ afin de financer l'augmentation des traitements de salaires du 1<sup>er</sup> juillet 2023 sur une année pleine.
- 53 K€ afin de financer l'augmentation des grilles indiciaires (+ 5 pts) au 1<sup>er</sup> janvier ;
- 61 K€ pour le recrutement d'une chargée de mission dans le cadre du renfort de la direction de l'établissement ;
- 162 K€ afin de financer l'augmentation des régimes indemnitaires des agents ;
- 48 K€ pour les avancements de carrière (d'échelons et nominations d'agents à un grade supérieur) ;
- 70 K€ provisionnés pour accompagner les besoins en recrutements complémentaires à compter de la rentrée de septembre 2024 afin de renforcer les équipes (soit provisions intégrées sur 4 mois de septembre à décembre 2024).

Les besoins portent sur les postes suivants :

- o Un régisseur supplémentaire (coût annuel 43 K€)
- o Un poste d'accompagnateur percussion (coût annuel 47 K€)
- o Un poste danse basque à temps complet (coût annuel 47 K€)
- o Un poste de professeur de trompette à temps complet (coût annuel 49 K€)
- o Un poste de Théâtre à mi-temps (coût annuel 23 K€)
- 22 K€ afin de financer l'attribution de titres restaurants supplémentaires aux enseignants ainsi que l'augmentation de leur valeur faciale ;

A noter également au sein des charges de personnel, la reconduction des enveloppes récurrentes (provision pour remplacements, provision pour éventuels besoins non prévus pour assurer la continuité du service, enveloppe pour animation culturelle et jurys) pour un montant estimé de 120 K€.

### **Dépenses de fonctionnement - Autres charges**

Les charges concernant l'administration et les services techniques de la régie autonome vont être amenées à évoluer à la hausse par rapport au réalisé 2023 pour se situer globalement à 568 K€. Cette nécessaire augmentation est essentiellement due à l'accroissement des charges informatiques (maintenance, abonnement logiciel pour les ordinateurs des enseignants, logiciel emploi du temps...). A noter également qu'à partir de cette année il sera budgété l'acquisition de droits permettant la photocopie de partitions pour des besoins pédagogiques.

Le budget consacré à la vie culturelle de l'établissement est proposé à 80 K€. Il y est notamment prévu pour 36 K€ de conventionnement avec des prestataires extérieurs, 40 K€ de frais techniques, de locations immobilières et de frais de déplacement, des déplacements collectifs pour 5 K€, ainsi qu'une nouvelle participation de l'établissement à l'Académie d'Orchestre (5 K€).

Le budget de la bibliothèque est reconduit au niveau du réalisé 2023 à 12 K€, consacré essentiellement à l'acquisition de partitions et de matériel pédagogique.

Enfin les crédits consacrés à la communication du conservatoire seront budgétés à hauteur de 52 K€, dans la continuité du réalisé 2023.

Les autres charges de gestion courante sont estimées à 14 K€ pour 2024.

Les charges financières (16 K€) comprennent essentiellement le remboursement des intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie.

La dotation aux amortissements 2024 est estimée à 169 K€.

L'ensemble de ces recettes et dépenses devraient s'équilibrer en fonctionnement (opérations d'ordre comprises) à 6 800 K€.

### **Dépenses et recettes d'investissement**

Le compte administratif de l'exercice 2023 va faire apparaître en section d'investissement un excédent de 125 K€ après reprise des restes à réaliser.

La section d'investissement sera bien sûr consacrée principalement à l'achat d'instruments de musique ainsi qu'au renouvellement du parc informatique pour environ 242 K€ de crédits supplémentaires.

Le remboursement du capital de la dette s'élève pour l'exercice 2024 à 64 K€.

L'autofinancement dégagé par la dotation aux amortissements cumulé au FCTVA (25 K€) va permettre ces investissements sans aucun recours à un nouvel emprunt.

## **Budget Annexe 2024 – Orchestre du Pays Basque (OSPB)**

### **Recettes de fonctionnement**

Les subventions publiques seront inscrites à hauteur de 64 K€, 14 K€ habituel de subvention du Conseil Départemental et 50 K€ de subvention du Conseil Régional dont il est espéré cette année le retour au financement de cet outil culturel.

Les recettes liées aux concerts de l'OSPB seront inscrites pour un montant estimé en progression à 80 K€. Une recette pour mécénat à hauteur de 20 K€ est également envisagée.

La subvention d'équilibre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est estimée pour le budget annexe de l'OSPB à 1 055 K€.

### **Dépenses de fonctionnement**

L'enveloppe consacrée aux rémunérations artistiques (673 K€) est en nette augmentation pour l'Orchestre Symphonique du Pays Basque et sera consacrée principalement aux :

- Chefs invités et musiciens
- Musiciens
- Techniciens
- Personnel d'accueil

A noter que la progression de cette enveloppe est également due à la reconnaissance de la convention collective dont l'application a pour effet d'augmenter le prix du service des musiciens d'environ 40 %.

Comme indiqué pour le budget principal, et afin d'établir un coût réel, la prise en compte de la mise à disposition de personnel du conservatoire pour le fonctionnement de l'OSPB est estimée prévisionnellement à 354 K€ (direction musicale ; personnel technique ; personnel culturel ; personnel administratif).

Les charges à caractère général devraient s'élever à environ 217 K€ et sont là aussi en progression par rapport aux crédits consommés en 2023, et cela afin d'assumer les charges liées aux concerts. Ces dépenses comprennent essentiellement :

- Acquisition de prestation artistiques
- Frais de transport et d'hébergements des musiciens
- Location d'instrument
- Location de matériel et frais techniques
- Location de partitions
- Frais de transport en commun.

L'effort sur la communication sera maintenu avec un montant prévisionnel de 90 K€ dans la continuité du réalisé 2023.

L'ensemble de ces recettes et dépenses devraient s'équilibrer en fonctionnement à 1 300 K€.